

Interview : Olivier Legrand, Président de l'Ecima et producteur de ouate de cellulose NrGaïa.

Texte : Jean Mourvillier

HabitatNaturel : M. Legrand, vous avez été élu au mois d'octobre par vos confrères à la Présidence du syndicat européen des producteurs de ouate de cellulose, l'ECIMA. Quels vont être les objectifs 2013 pour votre syndicat ?

Olivier Legrand : L'année 2013 est l'année de l'isolation ! La nouvelle réglementation thermique, la RT 2012, entre en application. Cela devrait donc être une année importante pour les matériaux d'isolation. Dans ce contexte, la ouate de cellulose a des atouts qui ne sont pas suffisamment connus du public : performances thermiques et bilan environnemental exceptionnels à un prix compétitif. L'objectif 2013 de l'Ecima sera de le faire savoir ! Nous devons mettre l'accent sur l'avantage « confort d'été » apporté par le déphasage de la ouate de cellulose. Face au risque croissant de subir de fortes températures en été, la ouate de cellulose vous évite l'usage d'une climatisation !

Le deuxième grand objectif pour notre syndicat va être de participer aux grands travaux nationaux pour le développement de la filière des matériaux biosourcés. Ces matériaux d'avenir ont un potentiel de croissance significatif. Néanmoins, les filières doivent se structurer. Celle des producteurs de ouate de cellulose s'est faite à marche forcée ces dernières années. Nous pouvons servir d'exemple même si chaque filière a ses spécificités.

HN : Quelle est aujourd'hui le marché de la ouate de cellulose en France ?

O.L. : Le marché a profondément changé en quelques années. Utilisée depuis les années 50, la ouate a vraiment décollé en termes de vente il y a 5 ans. Au début des années 2000, on dépassait difficilement les 5 000 tonnes de ouate posée chaque année. Aujourd'hui, le marché représente plus de 40 000 tonnes, soit 40 % du marché des matériaux biosourcés, hors bois.



HN : La ouate de cellulose est à présent bien connue des professionnels mais sont-ils suffisamment formés pour la poser ?

OL : Oui, la ouate est bien connue des professionnels. Les sociétés adhérentes à l'Ecima proposent toutes des formations à la pose. Sur les 10 dernières années, on peut estimer que 600 professionnels ont été formés en France. Aujourd'hui, 85 % du marché reste le soufflage en combles perdus. Néanmoins, on note une progression significative de l'insufflation dans les murs et de la demande pour des applications en flochage. Ces techniques demandent un véritable savoir-faire. Depuis 3 ans, on assiste au niveau national dans les organismes de formation, à l'apparition de modules spécifiques de formation à la pose de la ouate, ce qui est une excellente chose pour structurer et solidifier l'offre professionnelle.

HN : Le CSTB a de nouveau autorisé l'utilisation du sel de bore pour protéger la ouate de cellulose contre le feu. Qu'en pensez-vous ?

OL : Cela semble logique. Aujourd'hui, à part le CSTB, tous les organismes professionnels de toute l'Europe l'autorisent. C'était une exception française. La position prise par le CSTB de suspendre en septembre les Avis Techniques pour les ouates de cellulose était à l'origine



une mesure provoquée par l'interprétation du règlement REACH* de certains spécialistes. Les textes ont été clarifiés. L'utilisation du sel de bore est bien autorisée. Elle est simplement encadrée. Les professionnels peuvent utiliser ce produit sans limite de quantité. Pour les produits destinés au grand public, le sel de bore est un ignifugeant dont la quantité (5,5 % du poids total) ne doit pas être dépassée. Au delà de ce seuil, l'emballage du produit doit porter des mentions obligatoires. Finalement, c'est très simple. Pour les producteurs de ouate de cellulose, c'est une bonne nouvelle car c'est une solution fiable pour protéger la ouate de cellulose. Néanmoins, cela ne doit pas être la seule. Des travaux de recherche et développement sont engagés avec certains laboratoires et des fournisseurs d'additifs pour faire évoluer les formulations. Comme dans tout produit, il y a toujours des champs d'amélioration de performance. L'Ecima souhaite favoriser l'évolution des additifs. Des groupes de travail se sont récemment mis en place avec le Ministère de l'Ecologie, le CSTB et le FCBA sur ces sujets.

*REACH : règlement européen visant à encadrer l'utilisation des substances chimiques par les industriels.